



Lettre d'information

Chers amis,

Comme je vous l'écrivais en juin dernier, la mise en place des PLU « Plan Local d'Urbanisme » de Megève et Demi-Quartier a mobilisé nos actions durant plusieurs années.

Nous avons eu beaucoup d'échanges avec les élus de Megève, au cours des réunions du Copil (Comité de Pilotage), participations à des réunions publiques et à l'occasion de nos nombreux entretiens. Nous avons adressé plusieurs courriers à la Mairie de Megève. Nous étions aussi intervenus auprès du Commissaire Enquêteur. Nous étions d'accord sur certaines questions mais pas sur d'autres telles que :

- Une densification trop importante dans beaucoup de zones. Des Coefficients d'Emprise au Sol (CES) inexistantes dans certains secteurs et/ou trop élevés dans d'autres. Des hauteurs de bâtiments trop élevées ...
- Un règlement que nous jugions imprécis et qui laissait la place à des interprétations, dérogations ou même favoritisme.
- La classification en zone UH1 du Pré Saint Amour lui conférant un regrettable droit à construire.

Dans sa délibération du 4 septembre dernier, Le Conseil Municipal de Megève a décidé de prescrire la révision du PLU. Dans l'exposé des motifs, nous notons notamment :

- ***procéder à une réécriture des dispositions du règlement écrit du PLU, en particulier celles relatives à l'emprise au sol, aux hauteurs et à l'aspect extérieur des constructions***
- ***reprenre la rédaction de tous les articles afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension et de lever les ambiguïtés d'interprétation qui jalonnent les articles.***
- ***reclasser l'espace compris entre la route départementale et le projet « Ferme Saint Amour » en zone naturelle***

Nous nous réjouissons que nos élus lancent dans ce sens une procédure de révision. Nous avons demandé à Madame le Maire de Megève de participer aux travaux de révision. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier.

Pour bien finir l'année, le Conseil vous donne rendez-vous le 27 décembre à 18h00 au Club Des 5 Rues.

Arnaud de Vaureix
Président

Megève capitale de la
gastronomie de montagne.

Pour la première fois dans les Alpes, se déroulera les **19, 20 et 21 octobre** dans le cadre du Palais de Megève, et sous l'impulsion des grands chefs étoilés **Emmanuel Renaut** *flocons de sel*, **Marc Veyrat** *la maison des bois* et **Julien Gatillon** *Four Seasons*, **TOQUICIMES** qui accueillera plus de 80 exposants des meilleurs produits du terroir de nos montagnes et recevra plus de 5000 visiteurs. **Huit conférences ouvertes à tous permettront de promouvoir l'excellence de la cuisine de montagne.**



De nombreuses animations, se développeront dans le village, exposition de photos, ateliers de recettes savoyardes, un marché des saveurs au cœur du village et un **concours (amateurs / professionnels) du meilleur Farcement de Megève (gâteaux de pommes de terre râpées étonnant par son gout sucré / salé !)**


Un projet de loi très ambitieux!

Le projet de loi (ELAN) touche à tous les domaines mais il convient de noter qu'il favorise la construction avec de nouvelles opérations d'aménagement [projets partenariaux d'aménagement (PPA) et grandes opérations d'urbanisme (GOU)]. Il allège les procédures de ZAC, modifie le régime d'approbation des associations foncières urbaines. Il encourage les dispositifs de transformation de bureaux en logements ou d'occupation de locaux vacants. Il veut simplifier et améliorer les procédures d'urbanisme (simplification des modalités d'élaboration et de révision des PLU). Il assouplit les prescriptions de la loi Littoral et de la règle d'inconstructibilité des zones non urbanisées. Il simplifie les rapports d'opposabilité entre documents d'urbanisme. Il supprime l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, qui devient simple dans certains cas. Il

assouplit les normes d'accessibilité. Il déroge aux servitudes de mixité sociale s'appliquant bâtiment par bâtiment, afin de reporter sur des opérations voisines la construction des logements sociaux. Dans le prolongement d'un décret de juillet 2018 il restreint l'intérêt à agir des associations, en étendant la durée minimale d'existence permettant aux associations d'introduire un recours contre une autorisation d'urbanisme et en supprimant la présomption de comportement non-abusif instaurée à leur égard. L'objectif de construction de 25% de logements sociaux pour les communes a été passé à horizon 2031. L'encadrement des locations touristiques est enfin renforcé.



« Simplification et amélioration des procédures d'urbanisme »

 *C'était la dernière séance
le rideau sur
l'écran est tombé,
Bye bye rendez-vous à jamais !*

Le cinéma **Rochebrune**, rue Charles Feige, est définitivement fermé, depuis le 20 août, et le **Panoramic** recherche un exploitant. Décidemment, les DVD et internet ont durement frappés ces petites salles que nous aimions bien (surtout les après-midis sous la neige !) et qui font (qui faisaient) partie de l'espace culturel et attractif de Megève.

Les travaux de l'église un chantier nécessaire!

La Commission Syndicale des Biens Indivis, regroupant la commune de Megève et la commune de Demi-Quartier, propriétaire de l'église, a lancé des **travaux de restauration sur la toiture, les voutes et façades dégradées par le temps.**

L'église a connu au cours des siècles de nombreuses campagnes de travaux. Ce patrimoine affirme l'originalité de Megève en tant que rare village historique et station de ski. Cet édifice appartient à la grande famille des églises baroques savoyardes très restaurées au XIXème siècle.

L'église Saint Jean Baptiste a besoin de vous. Les amis de Megève et de Demi-Quartier qui souhaitent contribuer à la restauration de l'église pourront donner une participation à la *Fondation de Patrimoine*. <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-jean-baptiste-de-megeve> (Les dons sont, en partie, déductibles des impôts et peuvent être réalisés en quelques clics.)





L'hôtel le Comte de Capré ouvrira en 2020!

Le long de la route *Edmond de Rothschild*, la friche *Richemond* ne sera bientôt qu'un lointain souvenir !

Sur ce secteur, un hôtel cinq étoiles, **Le comte de Capré**, de 65 chambres et 4 appartements (soit 172 lits) sur une surface au sol de 7 500 m² à l'architecture montagnarde va être construit. Le projet comprend également un chalet de 40 chambres (surface 930 m²) pour loger le personnel hôtelier.

Les travaux sont commencés et l'hôtel devrait ouvrir en décembre 2020 !

Ce nouveau vaste complexe hôtelier occupera la pointe en bas du chemin *St Michel*, le long de la route *Edmond de Rothschild*, et le bas de la Rue *des Tremplins*.

Le projet comprend l'aménagement d'un trottoir le long de la route *Edmond de Rothschild* et la création d'un parking souterrain. Sur trois niveaux, celui-ci comprendra **80 places publiques payantes** et permettra de pallier le manque de stationnements dans le secteur.

Le Chalet des Jumeaux, restaurant et club, qui depuis de longues années perpétue les soirées musicales et mondaines de Megève, sera également reconstruit.

Il faut rappeler que la famille **Capré** était les seigneurs puis **Comtes de Megève** en 1713. Le dernier descendant de la famille né en 1814, fut Adolphe Jean René Jean de Capré, Comte de Megève. La famille Capré s'est éteinte au XX^e siècle.

La commune de Megève a repris le blason de la famille **Capré** pour orner la ville mais avec un chamois. Le logo officiel de Megève est une version stylisée depuis 2005, du blason de la ville « d'azur à la tête de chamois au chef d'or ».

On peut retrouver les armes des **Capré** sur leur ancienne maison forte, dite la « tour de Demi-Quartier », qui est aujourd'hui, encore, la mairie de Demi-Quartier sur la place du Village de Megève.



Amis bridgeurs

Pour cette saison le club de Bridge de Megève reste toujours à la même adresse:

35 rue d'Oberstdorf, au dessus du restaurant PUCK.



Horaires :

Jusqu'au 20 décembre les mercredis et samedi de 15 h à 18h.

A partir du 21 décembre tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 15h à 19 h.



Nous vous
remercions de nous
faire parvenir vos
avis, commentaires,
propositions :
[contact@amis-de-
megeve.com](mailto:contact@amis-de-megeve.com)

Une nouvelle vie pour la “Ferme Saint Amour”.

En 2002, la ville de Megève a racheté la bâtisse historique à la famille **Socquet-Juglard**. Depuis cette date la Ferme St Amour attendait désespérément le projet qui allait lui donner une seconde vie.

Il a été longtemps question de la transformer en lieu culturel mais vu l'ampleur des travaux de mise aux normes, le projet n'était pas viable, ce qui a conduit la mairie à assouplir les contraintes du cahier des charges afin que ce patrimoine ne se détériore pas davantage.

Après avoir lancé un appel à projets, la Mairie vient de signer une convention avec un groupe Lyonnais pour un bail à construction, fixé à 50 ans (la commune conservera la propriété du sol avec redevance annuelle).
« **La Ferme Saint-Amour** » totalise 1041 mètres carrés : cave 48 m2, RDC 408 m2, 1^{er} étage 408 m2, mezzanine 177 m2.

Peu de candidats ont répondu à ce nouvel appel d'offres. C'est le projet de la famille **Castaldo** qui a été sélectionné par la municipalité. Très connus à Lyon, **Raphaël** et son fils **Mickaël** ont bâti en 20 ans **un petit empire de la**

restauration (comprenant Le Chanteclerc, le Victor Hugo, le Eds, L'imprévu...etc.)



Pour « réveiller » et réhabiliter ce bâtiment remarquable, en respectant les préconisations de l'architecte des Bâtiments de France, la *ferme St Amour* étant situé dans le périmètre protégé

de l'église et du calvaire, l'opérateur s'est engagé à investir plus de 3,3 millions € de travaux HT.

Le projet consiste en la création d'un restaurant et un bar-lounge, ouvert toute l'année. A ce stade il est prématuré de vous présenter, les plans de la future façade puisque le dossier définitif de demande de permis de construire n'est pas déposé, mais les « Amis de Megève & Demi-Quartier » seront particulièrement vigilants auprès des responsables de la Mairie afin d'apporter leur avis et veilleront au respect des règles de l'urbanisme et de rénovation afin de préserver ce patrimoine de Megève.

L'agenda à ne pas rater !

- **Journées commerciales d'automne**

- **Du jeudi 1^o au 4 Novembre**

Le grand week-end des vacances de Toussaint dans une ambiance automnale, chaleureuse et colorée : rencontres et regards sur les nouvelles collections .

Une occasion de faire de bonnes affaires et de découvrir vos nouvelles tenues et équipements de skis pour cet hiver.

Gymnase du Palais

- **Illumination du sapin de la place du village : le 8 Décembre**

Depuis plus de 50 ans, la tradition mégevine veut qu'un majestueux sapin trône sur la place du village.

L'illumination de cet imposant sapin veillant sur la place du village lance le début de la saison d'hiver à Megève et plante le décor des célébrations des fêtes de Noël.

Venez partager cet instant inoubliable où s'entremêlent surprises, émotions et enchantements avec spectacle de son et lumière.

- **Le 27 décembre de 18 h à 20 h « premier apéritif musical » des Amis de Megève & Demi-Quartier au Club des 5 Rues.**

Un rendez-vous sympathique pour les amis de Megève & Demi-Quartier pour bien terminer 2018 (avec un peu d'avance)!

Les 5 Rues un club de jazz et de musique "live", unique et mythique que de nombreuses stations nous envient! De 18h à 20h, retrouvons-nous autour du verre de l'amitié dans une ambiance décontractée et musicale (consommations payantes).

- **Le 31 décembre, embrassons nous sur la place à minuit pour fêter la nouvelle année!**

Un moment exceptionnel de Megève , plus de 1000 personnes se retrouve sur la place du village pour fêter la nouvelle année à minuit.

Une magnifique ambiance pour tous, de 7 ans à 77 ans (et plus), une vraie communion autour de "coupettes" de champagne...

2018 s'estompera , bienvenue à 2019 !

-



Bonne
année!



Venez nous rejoindre le jeudi 27 décembre, à 18h00 , pour ce premier apéritif des Amis de Megève au **Club des 5 Rues** pour le verre de l'amitié !

MAIRIE DE MEGÈVE

1, place de l'Église
Lundi au vendredi : 8h30 - 12h /
13h30 - 17h
Tél. 04 50 93 29 29
mairie.megeve@megeve.fr

PERMANENCE ÉTAT CIVIL

Le samedi : 9h - 12h

URBANISME

Lundi au vendredi : 9h - 12h

LE PALAIS

Tél. 04 50 21 15 71

**SERVICE ACTIVITÉS JEUNESSE &
SPORTS**

Tél. 04 50 21 59 09

**HALTE-GARDERIE, CENTRE DE
LOISIRS & SERVICE ENFANCE**

Tél. 04 50 58 77 84

EDF

Tél. 09 69 32 15 15

DÉCHETTERIE

Tél. 04 50 91 40 12

POLICE MUNICIPALE

2001, route nationale
Tél. 04 50 93 29 22
Du lundi au vendredi : 8h - 12h /
13h - 17h

OBJETS TROUVÉS

Tél. 04 50 93 29 22

INTERVENTIONS D'URGENCE

Tél. 06 16 58 03 87

**GENDARMERIE & SECOURS en
MONTAGNE**

1434, route Nationale
Tél. 17 ou 112 (pour les portables)
Ou 04 50 91 28 10

POMPIERS

Tél. 18 ou 112 (pour les portables)

MAISON DE SANTÉ

11, route du Villaret
04 50 58 74 74

En haut de la montagne...



Saison 2018-2019

Ouverture prévisionnelle sous réserve d'enneigement suffisant.

Ouverture partielle le 8 et 9 décembre 2018.

Ouverture partielle à partir du 15 décembre 2018.

Ouverture générale le samedi 22 décembre 2018

Télécabine du Mont d'Arbois

Téléphérique de Rochebrune

Télesiège de Petite Fontaine

Télécabine du Jaillet

Télécabines de Saint Gervais

Télécabines des Contamines

Les préventes sur internet pour les forfaits sont ouvertes avec -25 % jusqu'au 30 novembre 2018

Forfait illimité Évasion

Adulte Saison: 661€ / 7jours : 283€

Enfant Saison: 529€ / 7jours : 283€

Senior Saison 595€ / 7jours : 283€



Accès à la déchetterie contrôlé !

Depuis janvier 2018 il est désormais nécessaire de s'inscrire par internet : dechets@ccmb.fr pour pouvoir accéder aux 4 déchetteries du Pays du Mont-Blanc (une seule inscription permet d'accéder aux 4 lieux, à Megève, Passy, Saint-Gervais et Sallanches).

Une fois votre inscription réalisée, la CCPMB vous envoie un identifiant et un code d'accès vous permettant d'accéder à votre espace personnel.

Comment ça marche ?

L'accès aux déchetteries est fermé par une double barrière. L'ouverture est permise grâce à un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques des véhicules. L'accès est automatique et gratuit pour tous les véhicules des particuliers de la Communauté de Communes préalablement inscrits. Il est donc nécessaire que tous les usagers, particuliers comme professionnels s'inscrivent.

Adresse : 355, impasse des combettes 74120 Megève

*Nous vous remercions de nous faire parvenir vos avis, commentaires, propositions :
contact@amis-de-megeve.com*